



**Bureau du Secrétaire général du
Conseil supérieur des Ecoles
européennes**
Rue de la Science, 23
1040 Bruxelles

ANNEXE 4

DE LA PROCEDURE OUVERTE N° BSGEE-2023-001

**PRESTATIONS DE SERVICES DE NETTOYAGE DES BÂTIMENTS, DES VITRES ET DES ESPACES
EXTÉRIEURS ET ABORDS OCCUPÉS PAR LES ÉCOLES EUROPÉENNES DE BELGIQUE (BRUXELLES
ET MOL) ET LE BUREAU DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CONSEIL SUPÉRIEUR DES ÉCOLES
EUROPÉENNES SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE (LOT 1) ET
L'ÉCOLE EUROPÉENNE DES PAYS-BAS (LOT 2).**

FOURNITURES SANITAIRES ET PRODUITS DE NETTOYAGE

TABLE DES MATIERES

| | | |
|-------|--|---|
| 1. | Fournitures sanitaires pour le BSGEE (Lot 1) | 3 |
| 1.1. | Papier essuie-mains pour distributeur mural Admire Boma..... | 3 |
| 1.2. | Papier hygiénique pour distributeur mural Admire Boma..... | 3 |
| 1.3. | Papier hygiénique pour distributeur mural Satino | 3 |
| 1.4. | Savon liquide en bidons | 4 |
| 2. | Fournitures sanitaires pour l'Ecole de Bergen (lot 2)..... | 4 |
| 2.1. | Papier essuie-mains 24 x 21 CM..... | 4 |
| 2.2. | Papier essuie-mains Motion Rol 2 plis cellulose 150m..... | 5 |
| 2.3. | Papier essuie-mains HYGMA mini matic rol 2 plis cellulose 165m | 5 |
| 2.4. | Papier hygiénique maxi Jumbo rol 380m..... | 5 |
| 2.5. | Papier hygiénique Dop 2 plis recyclé 100m | 5 |
| 2.6. | Papier hygiénique 2 plis, 400 coupons par rouleau | 6 |
| 2.7. | Papier hygiénique midi 2 plis recyclé blanc 130 m | 6 |
| 2.8. | Tork Premium 420501 savon liquide doux pour les mains | 6 |
| 2.9. | Brosses WC | 6 |
| 2.10. | Sachets pour bandes hygiéniques..... | 6 |

| | | |
|-------|---|---|
| 2.11. | Autres fournitures sanitaires à fournir sur base des bons de commandes..... | 7 |
| 3. | Produits de nettoyage | 7 |
| 3.1. | Caractéristiques..... | 7 |
| 3.2. | Sécurité..... | 8 |
| 3.3. | Description..... | 8 |

1. FOURNITURES SANITAIRES POUR LE BSGEE (LOT 1)

Les fournitures sanitaires doivent être conformes au minimum aux critères de l'écolabel européen de type I (<http://ec.europa.eu/environment/ecolabel/products-groups-and-criteria.html>) ou à ceux de l'écolabel Nordic Swan ou de l'écolabel Ecocert.

L'estimation du nombre d'appareils à installer et de la consommation mensuelle sera établie par le Contractant selon le nombre d'occupants présents au BSGEE et dans les Ecoles éventuellement concernées.

Les fournitures sanitaires à fournir dans le cadre du présent marché doivent répondre aux exigences suivantes :

Le BSGEE est propriétaire des appareils installés dans les sanitaires. A priori, le Contractant ne doit donc pas pourvoir au placement et/ou remplacement de ceux-ci.

A tout moment, le BSGEE peut demander le changement d'une fourniture et le contractant sera tenu d'apporter la modification au plus tard le 21^{ème} jour suivant la notification.

1.1. PAPIER ESSUIE-MAINS POUR DISTRIBUTEUR MURAL ADMIRE BOMA

Les essuie-mains doivent être exempts de défauts de fabrication tels que trous, déchirures, mauvais plis, parties plus minces, etc.

Pour information, les caractéristiques souhaitées sont les suivantes :

- Essuie-mains en papier en fibres recyclées 100% pour distributeur mural avec ouverture vers le bas.
- plis: 2 plis à placer en zigzag de préférence.
- Format idéal : 32 x 21 cm et format plié : 8 x21 cm
- conditionnement : les paquets doivent être entourés avec une languette en papier recyclé et les palettes utilisées pour la livraison doivent être reprises par les fournisseurs.

La fiche technique du produit devra obligatoirement être jointe à l'offre.

1.2. PAPIER HYGIENIQUE POUR DISTRIBUTEUR MURAL ADMIRE BOMA

- Papier hygiénique en fibres recyclées 100% pour distributeur mural avec ouverture vers le bas.
- plis: 2 plis
- longueur idéale : 180 m (rouleaux mini jumbo)
- conditionnement : les paquets doivent être entourés avec une languette en papier recyclé et les palettes utilisées pour la livraison doivent être reprises par les fournisseurs.

La fiche technique du produit devra obligatoirement être jointe à l'offre.

1.3. PAPIER HYGIENIQUE POUR DISTRIBUTEUR MURAL SATINO

- Papier hygiénique en fibres recyclées 100% pour distributeur mural avec ouverture vers le bas.
- plis: 2 plis gaufrés

- coupons : +/- 200
- Format idéal : 16 x 4 cm
- conditionnement : les paquets doivent être entourés avec une languette en papier recyclé et les palettes utilisées pour la livraison doivent être reprises par les fournisseurs.

La fiche technique du produit devra obligatoirement être jointe à l'offre.

1.4. SAVON LIQUIDE EN BIDONS

Le savon doit répondre a priori aux conditions suivantes :

- savon écologique répondant aux critères de l'écolabel européen, biodégradable à + de 80%, et sans risques pour la santé et l'environnement conformément à la directive 2005/344/CE,
- exempt de solvants synthétiques, de chlore et d'autres halogènes, d'acides inorganiques et d'agents tensio-actifs dérivés du pétrole,
- état : liquide et qui ne laisse aucune trace sur la lavabo ou sur son contour dans le cas où le distributeur viendrait à couler
- capacité idéale : bidons de 5 litres
- parfum : fantaisie/légèrement parfumé « frais »,

La fiche technique du produit devra obligatoirement être jointe à l'offre.

2. FOURNITURES SANITAIRES POUR L'ECOLE DE BERGEN (LOT 2)

Les fournitures sanitaires doivent être conformes au minimum aux critères de l'écolabel européen de type I (<http://ec.europa.eu/environment/ecolabel/products-groups-and-criteria.html>) ou à ceux de l'écolabel Nordic Swan ou de l'écolabel Ecocert.

L'Ecole européenne de Bergen est propriétaire des appareils installés dans les sanitaires. A priori, le Contractant ne doit donc pas pouvoir au placement et/ou remplacement de ceux-ci.

A tout moment, l'Ecole de Bergen peut demander le changement d'une fourniture et le contractant sera tenu d'apporter la modification au plus tard le 21^{ème} jour suivant la notification.

Les fournitures sanitaires à fournir dans le cadre du présent marché doivent répondre aux exigences suivantes.

2.1. PAPIER ESSUIE-MAINS 24 X 21 CM

Les essuie-mains doivent être exempts de défauts de fabrication tels que trous, déchirures, mauvais plis, parties plus minces, etc.

Pour information, les caractéristiques souhaitées sont les suivantes :

- Essuie-mains en papier en fibres recyclées 100% pour distributeur mural avec ouverture vers le bas.
- plis: 2 plis à placer en zigzag.

- conditionnement : les paquets doivent être entourés avec une languette en papier recyclé et les palettes utilisées pour la livraison doivent être reprises par les fournisseurs.

La fiche technique du produit devra obligatoirement être jointe à l'offre.

2.2. PAPIER ESSUIE-MAINS MOTION ROL 2 PLIS CELLULOSE 150M

Les essuie-mains doivent être exempts de défauts de fabrication tels que trous, déchirures, mauvais plis, parties plus minces, etc.

Pour information, les caractéristiques souhaitées sont les suivantes :

- Essuie-mains en papier en fibres recyclées 100% pour distributeur mural ENMOTION
- plis: 2 plis
- conditionnement : les paquets doivent être entourés avec une languette en papier recyclé et les palettes utilisées pour la livraison doivent être reprises par les fournisseurs.

La fiche technique du produit devra obligatoirement être jointe à l'offre.

2.3. PAPIER ESSUIE-MAINS HYGMA MINI MATIC ROL 2 PLIS CELLULOSE 165M

Les essuie-mains doivent être exempts de défauts de fabrication tels que trous, déchirures, mauvais plis, parties plus minces, etc.

Pour information, les caractéristiques souhaitées sont les suivantes :

- Essuie-mains en papier en fibres recyclées 100% pour distributeur mural HYGMA MATIC
- plis: 2 plis
- conditionnement : les paquets doivent être entourés avec une languette en papier recyclé et les palettes utilisées pour la livraison doivent être reprises par les fournisseurs.

La fiche technique du produit devra obligatoirement être jointe à l'offre.

2.4. PAPIER HYGIENIQUE MAXI JUMBO ROL 380M

- Papier hygiénique en fibres recyclées 100% pour distributeur mural avec ouverture vers le bas.
- plis: 2 plis
- conditionnement : les paquets doivent être entourés avec une languette en papier recyclé et les palettes utilisées pour la livraison doivent être reprises par les fournisseurs.

La fiche technique du produit devra obligatoirement être jointe à l'offre.

2.5. PAPIER HYGIENIQUE DOP 2 PLIS RECYCLE 100M

- Papier hygiénique en fibres recyclées 100% pour distributeur mural avec ouverture vers le bas.
- plis: 2 plis
- conditionnement : les paquets doivent être entourés avec une languette en papier recyclé et les palettes utilisées pour la livraison doivent être reprises par les fournisseurs.

La fiche technique du produit devra obligatoirement être jointe à l'offre.

2.6. PAPIER HYGIENIQUE 2 PLS, 400 COUPONS PAR ROULEAU

- Papier hygiénique en fibres recyclées 100% pour distributeur mural avec ouverture vers le bas.
- plis: 2 plis
- conditionnement : les paquets doivent être entourés avec une languette en papier recyclé et les palettes utilisées pour la livraison doivent être reprises par les fournisseurs.

La fiche technique du produit devra obligatoirement être jointe à l'offre.

2.7. PAPIER HYGIENIQUE MIDI 2 PLS RECYCLE BLANC 130 M

- Papier hygiénique en fibres recyclées 100% pour distributeur mural TORK M-BOX.
- plis: 2 plis
- conditionnement : les paquets doivent être entourés avec une languette en papier recyclé et les palettes utilisées pour la livraison doivent être reprises par les fournisseurs.

La fiche technique du produit devra obligatoirement être jointe à l'offre.

2.8. TORK PREMIUM 420501 SAVON LIQUIDE DOUX POUR LES MAINS

Le savon doit répondre a priori aux conditions suivantes :

- savon écologique répondant aux critères de l'écolabel européen, biodégradable à + de 80%, et sans risques pour la santé et l'environnement conformément à la directive 2005/344/CE,
- exempt de solvants synthétiques, de chlore et d'autres halogènes, d'acides inorganiques et d'agents tensio-actifs dérivés du pétrole,
- état : liquide et qui ne laisse aucune trace sur la lavabo ou sur son contour dans le cas où le distributeur viendrait à couler
- bidon recyclable
- capacité idéale : 1 litre
- parfum : fantaisie/légèrement parfumé « frais »,

La fiche technique du produit devra obligatoirement être jointe à l'offre.

2.9. BROSSES WC

La fourniture des brosses WC est à charge du Contractant. Elles sont à remplacer régulièrement pour garantir ainsi le nettoyage correct des toilettes. Les brosses WC se déposent uniquement dans le support sans encoche, avec le support inclus, en matériaux biodégradables.

2.10. SACHETS POUR BANDES HYGIENIQUES

La fourniture des sachets en papier pour bandes hygiéniques, à placer dans les distributeurs installés dans les toilettes dames, est à charge du Contractant.

- sachets 100% recyclable
- Contenant idéal : 30 sachets

Nb : le Contractant peut soumettre au représentant des pouvoirs adjudicateurs toute proposition en vue d'améliorer la gestion de l'environnement en matière de collecte sélective des déchets.

2.11. AUTRES FOURNITURES SANITAIRES A FOURNIR SUR BASE DES BONS DE COMMANDES

Le Contractant pourrait être amené à fournir d'autres types de fournitures sanitaires ou de fournitures liées aux prestations de nettoyage telles que des distributeurs, tapis de sol, masques, gels hydroalcooliques, matériel de nettoyage, ...

Ces commandes seront formalisées par l'émission de bons de commande qui seront établis sur base d'une offre préalablement remise par le contactant et qui devra être basée sur les conditions financières énoncées à ***l'annexe 5.2 Bordereau financier (lot 2)***.

Pour rappel, le coût relatif à la fourniture de consommables sanitaires sera exprimé au travers d'un « fee » qui représente le taux de majoration appliqué sur les prix du fournisseur du Contractant. Ce « fee » devra être appliqué sur les fournitures sanitaires renseignées dans le présent document mais également sur tout autre élément du catalogue du fournisseur que l'Ecole de Bergen souhaiterait commander.

3. PRODUITS DE NETTOYAGE

Les produits de nettoyage répondront aux exigences suivantes.

3.1. CARACTERISTIQUES

L'utilisation des substances nocives pour l'environnement doit être proscrite notamment en ce qui concerne:

- Volume Critique de Dilution Toxicité (CDV tox) < 5000L/100 g de produit.
- Pas de teneur en phosphore.
- Tout agent tensio-actif doit être biodégradable en condition d'aérobiose et anaérobiose.
- Pas d'APEO et dérivés, d'EDTA et de NTA.
- Pas de composés quaternaires d'ammonium non biodégradables en aérobiose.
- Certains biocides nécessaires à la conservation du produit sont autorisés, seulement dans un dosage approprié et s'ils ne sont pas susceptibles de bio-accumulation.
- Pas d'utilisation de vaporisateurs contenant de gaz propulseurs.
- Information et étiquetage des composants conformément au Règlement européen n° 648/2004.
- Pas d'affirmation relative à une action anti-microbienne.
- Les effets dégraissants et détartrants doivent être documentés.

3.2. SECURITE

Le produit doit être accompagné d'une fiche de données de sécurité (FDS) dans les deux langues nationales.

Le produit ne contient pas de composants (substances ou préparations) classés selon l'une des phrases suivantes (selon la Directive 67/548/CEE et ses amendements) ou une combinaison de ces phrases de risque: R31, R40, R45, R46, R68, R50, R51, R53, R59, R60, R62, R63 et R64.

Pas plus de 10% (en masse) de matières auront un point d'ébullition < 150°C.

Le produit ne contiendra pas de teintures ni d'agents colorants non autorisés par les Directives 76/768/CEE et 94/36/CEE, ni classés selon les phrases de risque R50, R51 ou R53 selon la Directive 67/548/CEE et ses amendements.

Le produit ne peut pas être classé selon les phrases de risque R42 et/ou R43, selon la Directive 64/548/CEE, et ne peut pas contenir de substances ou ingrédients excédant 0,1% en masse du produit final qui soit classés selon les phrases de risque R42 (peut entraîner une sensibilisation par inhalation) et/ou R43 (par contact avec la peau).

Tout parfum doit être fabriqué ou traité selon le code de bonne pratique de l'IFRA (L'Association Internationale des Matière Premières pour la Parfumerie). Les parfums contenant des nitromuscs ou muscs polycycliques ne sont pas permis. Tous les parfums doivent être anti-allergéniques.

Les conseils de prudence suivants doivent être mentionnés : "A conserver hors de portée des enfants" ; "Ne pas mélanger des nettoyants différents" et "Ne pas respirer le produit vaporisé" (pour les produits conditionnés en vaporisateurs).

3.3. DESCRIPTION

Propriétés physico-chimiques:

- Etat physique: liquide;
- solubilité dans l'eau 20°C: complète;
- danger d'explosion: aucun;
- propriétés oxydantes: aucunes.

Information toxicologique:

- peu ou pas irritant.

Informations écologiques:

- La biodégradabilité de la préparation respecte le Règlement Détergent 648/2004/CE et sur la fiche doit figurer le test OCDE utilisé et le résultat.
- Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau est interdit. Les restes de produit non utilisés doivent être repris par le Contractant dans des contenants appropriés. En cas de rejet dans les égouts, le Contractant prendra toutes les mesures nécessaires afin d'éviter un problème environnemental.

- Ne contient pas de composants bio-accumulables, de PCM, ni de composants aromatiques nitromuscs.
- Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement.
- Le produit est sans risques pour la santé et l'environnement conformément à la Directive CEE/1999/45.